

MISE EN GARDE

Il incombera au propriétaire du véhicule (sur lequel sera installé le boîtier) de fournir l'attacheremorque nécessaire ainsi que le système d'éclairagefonctionnel, ceux-ci n'étant pas compris dans le prix de vente du boîtier.

Également l'acheteur devra s'assurer auprès du fabricant de son véhicule que l'installation d'une attache remorque est autorisée.

À défaut de cette autorisation, l'utilisation d'une attache non recommandée par le fabricant pourrait entraîner des conséquences imprévisibles.

De plus, en cas d'accident, la compagnie d'assurances pourrait contester et retenir le dédommagement en raison du refus du fabricant d'autoriser tel ajout au véhicule.

Une étude par une firme d'ingénieurs (Les Entreprises Best Test Inc) a été effectuée et suivant les résultats, il est sans danger d'installer le boîtier sur tous les véhicules sauf ceux que le fabricant refuse tel équipement et ne peuvent installer une attache remorque à l'arrière.

La compagnie « AUTONOME.MOBI » et son unique fabricant ne seront nullement tenus responsables en regard de l'achat et de l'installation de ladite attache remorque, notre responsabilité ne s'applique qu'à la confection et l'installation du boîtier lui-même.

Vus êtes donc tenu responsable de fournir l'équipement nécessaire et autorisé.